



## Succession mon fils vient de décéder

Par **hirondelle140**, le **29/09/2009** à **13:32**

[s]/[s]Bonjour,

Mariée en 1973 sous la loi hébraïque (je suis donc catholique convertie) je suis française née au maroc et j'ai eu un garçon en 1980, son père décédé en 1990 lui a laissé un héritage qu'il a touché. Or, mon fils vient de décéder en 2009 et n'a ni soeur ni frère, je suis sa mère . Je possède un patrimoine personnel qui me provient de mes parents , or mon fils ayant eu besoin d'argent je lui ai prêté 600000 DH qu'il a dilapidé en un an sans travaillé car il était au chômage et malade. aujourd'hui, voulant ouvrir la succession le rabinat s'oppose en disant que la mère n'a aucun droit sur la succession ,ni sur les meubles ni sur l'appartement qui est en location et dans lequel j'habite depuis 40 ans. je dois ,quitter l'a&ppartement et me retrouver à 65 ans dehors et très malade. Que dois je faire et quels sont mes droits. Je ne sais pas au cas ou il a laissé quelque chose pourrais-je récupérer la somme que je lui ai prêté. Merci de me répondre.